RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 30 octobre 2024

fixant le nombre d'emplois offerts au concours national d'agrégation 2024-2025 pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit public

NOR: ESRH2428232A

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2023 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans la discipline droit public pour le concours national d'agrégation pour l'année 2024,

Arrête:

Article 1er

Les postes offerts au concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit public sont au nombre de 16.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le: 30 OCT. 2024

Le chef de service, Adjoint au Directeur Général des Ressources Humaines

AdiFERHI